



ASSOCIATION SPORTIVE

Autorisations parentale :
Année scolaire 2022 – 2023

Pour participer aux activités sportives proposées le mercredi après midi et sur les pauses méridiennes en semaine, dans le cadre de l'association sportive, l'élève doit fournir :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, responsable légal (1)
de l'élève..... né(e) le

- l'autorise à participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'Association Sportive du collège Louis Durand à Saint-Vaury.
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (2)
et à prévenir la famille au numéro suivant :

Fait à le
Signature,

- (1) Rayer la mention inutile.
(2) Rayer en cas de refus d'autorisation.

COTISATION ANNUELLE

Pour finaliser la prise de licence, je soussigné(e).....
Responsable légal de ou des élèves.....
Cotise à l'Association Sportive pour un montant de€ par chèque à l'ordre de
« Association Sportive du collège Louis Durand » ou en espèce. (1)

Fait àle
Signature,

- (1) rayer la mention inutile

Montant de la licence :

- . Pour 1 enfant : **20€**
- . Pour 2 enfants d'une même fratrie : **19€** pour chaque enfant.
- . Pour 3 enfants d'une même fratrie : **18€** pour chaque enfant.